

L'importance d'avoir un bon crédit

Les rapports sur les consommateurs établis par les bureaux de crédit puisent à plusieurs sources, par exemple les banques, les détaillants, divers documents publics. Ils indiquent notamment le nombre de vos cartes de crédit et de débit et le nom des organismes émetteurs, la nature de vos comptes bancaires, certaines données sur vos prêts personnels, hypothécaires et étudiants, etc. Votre dossier précise également le nom de vos créanciers et les numéros de vos comptes, ainsi que leurs dates d'ouverture et leurs soldes actuels. Il fournit un récapitulatif de vos règlements et signale le nombre de fois où vous avez accusé un retard de plus de 30, 60 ou 90 jours dans le paiement de vos factures. En général, le rapport de crédit remonte jusqu'à six ou sept ans. Enfin, il fournit divers renseignements non confidentiels tels que les mariages, divorces, privilèges de créanciers (droits de rétention), les jugements dont vous avez fait l'objet, les faillites, etc...

Les bureaux de crédit ne se prononcent pas sur votre solvabilité. Ils se contentent de donner un aperçu de votre comportement passé en matière de financement. Il revient au prêteur d'examiner votre dossier et de vous octroyer ou de vous refuser le prêt. Si certains aspects du rapport l'intriguent ou l'inquiètent, il pourra vous demander des précisions. Les institutions financières s'efforcent en général de traiter les demandes de prêt hypothécaire le plus rapidement possible. Cependant, si elles doivent recommuniquer avec le titulaire du dossier pour obtenir des éclaircissements, leur décision risque d'être retardée. En d'autres termes : ne vous inquiétez pas, mais tenez-vous prêt à répondre aux questions que votre institution financière pourrait avoir à vous poser. Très souvent, quelques mots d'explication suffisent pour dissiper ses doutes.

Les prêteurs se servent également des rapports de crédit pour vérifier d'autres renseignements figurant dans la demande de prêt hypothécaire, par exemple votre emploi actuel, votre adresse (y compris les coordonnées de votre propriétaire et, le cas échéant, vos retards dans le versement du loyer), etc. Votre dossier mentionne aussi les enquêtes menées par d'autres créanciers durant la période couverte. Ces renseignements indiquent au prêteur les autres possibilités de financement que vous avez envisagées. Dans certains cas, il pourra vous demander pourquoi tel ou tel prêt vous a été refusé.

Dans les demandes de prêt hypothécaire, comme partout, l'honnêteté est toujours la voie la plus sûre. Si vous pensez que votre rapport de crédit pourrait soulever certaines interrogations, parlez-en ouvertement au prêteur et invitez-le à vous exposer la politique et les critères d'octroi de son institution avant de déposer votre demande de prêt. Pourquoi tenter de dissimuler une information que votre rapport de crédit révélera à coup sûr? Évidemment, même si vous croyez votre dossier irréprochable, il n'est jamais exclu qu'il contienne des remarques ou des données défavorables qui incitent le prêteur à plus de circonspection.

Mieux vaut prévenir que guérir. Procurez-vous une copie de votre rapport de crédit avant de demander votre financement. Vous pourrez ainsi éviter de mauvaises surprises et vous préparer aux demandes d'explication qui risquent de retarder la décision. Comme votre dossier contient des informations à votre sujet, vous êtes en droit de le consulter. Equifax, l'un des bureaux de crédit les plus importants du Canada, envoie gratuitement une copie de leurs antécédents aux consommateurs. Il suffit d'en faire la demande par courrier ou par télécopieur et de procurer un certain nombre de renseignements. Pour en savoir plus, appelez Equifax au 1 800 465-7166.

Si certaines des données de votre rapport vous semblent erronées ou douteuses, vous pouvez demander de les corriger. Par exemple, le compte rendu peut indiquer un retard de paiement de 90 jours alors que vous étiez en voyage au moment de l'échéance ou qu'un litige vous opposait au créancier. Quelle que soit la raison du délai, vous aurez avantage à clarifier la situation auprès du bureau de crédit afin de rétablir les faits. Equifax, par exemple, s'engage à corriger les erreurs dans les dossiers personnels dans les sept jours et envoie une copie du rapport révisé à toutes les entreprises qui l'ont consulté au cours des quelques mois précédents.